

2026/20

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE ANONYME "OUEST-FRANCE"
DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2001

Extrait de procès-verbal



Le 22 AOUT 2002
Dépôt N° 98365.

L'an 2001, le mercredi 5 décembre, à 15 heures 30, dans les locaux de la Rédaction parisienne de OUEST-FRANCE situés 89-91 rue du Faubourg Saint-Honoré (8°),

Le Conseil s'est réuni sur la convocation du Président.

Administrateurs présents :

- Monsieur François Régis HUTIN, Président
- Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE, Vice-Président Directeur Général
- Monsieur Jacques DUQUESNE
- Monsieur François-Xavier HUTIN
- Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU
- Monsieur Roger LAVIALLE
- Monsieur Jacques MOREAU
- la société SIPA, représentée par Monsieur Louis ESTRANGIN

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Antoine de TARLÉ, Directeur Général Adjoint de OUEST-FRANCE
- Mademoiselle Simonne LOUVIOT, Actionnaire, Chargée de mission
- Monsieur Jacques MELOT, Secrétaire du Comité d'Entreprise
- Monsieur Gilles GUYAUX
- Monsieur Michel LE JEUNE, Membres du Comité d'Entreprise
- Maître Jean-Yves CARRE, Avocat
- Mesdames Chantal CHEVE et Régine PERRIGAULT, Secrétaires

Absents et excusés :

- Monsieur Jean-Jacques BOISSARD, administrateur *représenté par Jacques DUQUESNE*
- Monsieur Jean BOISSONNAT, administrateur *représenté par François Régis HUTIN*
- Monsieur Bernard Pierre GUINARD, *membre du Comité d'Entreprise*

Le Conseil, réunissant la présence effective de la majorité des Administrateurs en exercice, peut valablement délibérer sous la présidence de Monsieur François Régis HUTIN.

Après avoir ouvert la séance, le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 octobre 2001 ;
- 2° - Situation du journal ;
- 3° - Convocation d'une Assemblée Générale Mixte à compétence Ordinaire et Extraordinaire pour décider la nomination d'Administrateurs et la mise en conformité des statuts avec la loi du 15 mai 2001 ;
- 4° - Questions diverses.



4° Questions diverses

➤ DEMISSION DE PHILIPPE AMYOT D'INVILLE DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Le Président rappelle que Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE a confirmé au Conseil d'Administration de l'Association, réuni le 30 novembre 2001, qu'il cessera ses fonctions de Directeur Général de OUEST-FRANCE le 31 décembre 2001.

Il appartient aujourd'hui au Conseil de la société de prendre acte de sa décision.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur François Régis HUTIN met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION : *DEMISSION DE PHILIPPE AMYOT D'INVILLE DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL*

Le Conseil d'Administration de la société prend acte de la démission de Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31 décembre 2001. Le Conseil constate qu'il conserve ses fonctions de Vice-Président et son mandat d'Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Philippe AMYOT s'abstenant.

➤ NOMINATION DE FRANCIS TEITGEN EN QUALITE DE VICE-PRESIDENT DE OUEST-FRANCE

Monsieur François Régis HUTIN rappelle que le 30 novembre 2001 le Conseil d'Administration de l'Association a proposé de nommer Monsieur Francis TEITGEN en qualité de Vice-Président de OUEST-FRANCE. A leur tour, les Administrateurs de la société doivent statuer.

Le Président met donc aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION : *NOMINATION DE FRANCIS TEITGEN EN QUALITE DE VICE-PRESIDENT*

Le Conseil d'Administration de la société OUEST-FRANCE décide de nommer en qualité de Vice-Président Monsieur Francis TEITGEN, demeurant 18 rue Duphot, 75001 PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

▲
▲ ▲

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

5 12.11.01